



Comment monter un projet de sécurité routière ?



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Sommaire

Avant-propos
Les orientations générales
Enjeux - orientations

p 3
p 4 - 5
p 6 -7



Clarifiez votre projet p 8 - 9
Comment monter votre projet ? p 10 - 11
Précisez votre projet p 11 - 12
Quels dispositifs ? p 13
Où trouver un accompagnement? p14



Avant-propos

Le soutien à l'engagement et à l'initiative constitue une des priorités de la politique de Sécurité Routière du gouvernement. Dans le cadre de cette politique, la Délégation à la Sécurité Routière délègue à chaque département le soin d'élaborer un Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR). Un des objectifs de cette politique est de permettre à ceux qui souhaitent se mobiliser contre l'insécurité routière de bénéficier d'un accompagnement pédagogique et de financements adaptés pour la réalisation de leur projet.

D'autres dispositifs, mis en place par le Ministère de la Santé, et pilotés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, peuvent également être mobilisés sur des projets de prévention de sécurité routière.

Le présent livret a pour objectif de vous aider à transformer votre attente, votre intention, votre volonté, en action de prévention de sécurité routière que vous concevrez et réaliserez sous la forme d'un projet. Il s'adresse aux jeunes, aux responsables associatifs, aux élus, aux chefs d'établissement et aux enseignants,...

Près de **80 actions de prévention** ont été réalisées en 2016. Ces actions ont essentiellement consisté en l'animation d'ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) auprès des jeunes et des conducteurs de deux roues motorisés. L'accent a également été mis en 2016 sur les actions à destination des cyclistes et de l'évolution de la réglementation.

Les actions ont aussi pu être permises par le prêt de matériel pédagogique ou une aide au financement (**28 actions financées**)

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière a pour objectif d'accompagner et de soutenir des projets individuels ou collectifs présentés par des personnes âgées de 18 ans ou plus au nom d'une association, d'une administration, d'une collectivité, d'une entreprise.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière est ouvert à **toutes les personnes** quelles que soient leur statut, leur situation sociale ou leur niveau de qualification. Il est ouvert aux français, aux ressortissants de l'Union européenne, aux résidents légaux dans la mesure où le projet se déroule dans le département de la Somme.

Le ou les porteurs de projet devront justifier d'un lieu de domicile sur le territoire français.

Pour être éligibles, les projets devront cibler au moins une des orientations d'actions du Document Général d'Orientation.

Attention !! Le versement d'une subvention est soumise à des conditions précisées par l'arrêté de subvention. Il est indispensable de lire attentivement et complètement ce document.

Les dossiers de candidature devront être déposés dans le cadre d'appels à projets "sécurité routière" lancés par la préfecture. Pour plus d'informations : www.somme.gouv.fr

Les orientations générales

Bilan accidentalité 2016

48 % des blessés nécessitent une hospitalisation de plus de 24h, alors qu'ils représentaient 44 % en 2015 et 34 % en 2014.

Alors que les conditions climatiques n'ont pas été particulièrement défavorables en 2016, un tiers des tués a eu lieu au dernier trimestre. Le mois d'octobre a été le plus meurtrier.

	2015	2016	Évolution
Accidents	424	443	4,50 %
Tués	34	44	29,40 %
Blessés	537	598	11,40 %
Blessés hospitalisés	238	285	19,70 %

Profils : Les victimes tués

La part des usagers de véhicules léger parmi les victimes tués reste stable par rapport à 2015 (66%). On remarque une forte augmentation des victimes piétons. Les 8 piétons tués représentent 18 % des victimes, alors qu'en 2015 les 4 piétons tués représentaient 12 % des victimes. On peut constater une baisse de 5 points des victimes en deux roues motorisés.

Profils : les victimes blessées

On constate une légère augmentation de la part des usagers de véhicules léger parmi les blessés (62 % des blessés contre 55 % en 2015) En revanche, la part des usagers de deux roues motorisé parmi les victimes blessés diminue , passant de 23 % à 19 %

Profils : par tranche d'âges

La part des 45-64 ans parmi les victimes tuées diminue, passant de 32 % à 18 % tandis que celle des 25-44 ans augmente nettement, passant de 29 % à 48 %

Dans un accident mortel sur 4, un seul véhicule est impliqué dans l'accident.

Dans 70 % des accidents mortels , le responsable est un conducteur de véhicule léger (qu'il soit seul en cause ou non)

Causes présumées des accidents corporels

La première cause d'accident est le refus de priorité 20 %, suivie du défaut de maîtrise du véhicule (19%). La vitesse est responsable de 17 % des accidents, soit une hausse de 5 points.

Cause présumée des accidents corporels	2015	2016
Priorité	21 %	20 %
Défaut de maîtrise, vitesse inadapté	20 %	19 %
Vitesse excessive	12 %	17 %
Alcool	11%	8 %

Suspensions administrative du permis de conduire

On enregistre une baisse générale du nombre de suspensions de permis de conduire. La baisse des suspensions pour cause d'alcoolémie ou vitesse se poursuit en 2016. A contrario, le nombre de suspensions liées à la consommation de stupéfiants reste en hausse (+25%) et devrait se confirmer en 2017 avec les nouvelles mesures contre les conduites sous l'empire d'un état alcoolique et les conduites après usage de stupéfiants.

Nombre de suspensions administratives	2015	2016	Evolution
Alcool	1120	1070	-4,70 %
Vitesse	538	434	-19,33 %
Stupéfiants	182	228	25,20 %
Total	1940	1732	-5,90 %

Enjeux et Orientations

Enjeux	Orientations d'action
Les jeunes	Impliquer les parents d'élèves et les conducteurs seniors accompagnants
	Mobiliser, sensibiliser, et former l'ensemble du réseau des partenaires éducatifs
	Renforcer les efforts entrepris en direction des publics à risques
	Mobiliser les centres de formation des apprentis sur le risque routier des jeunes
	Promouvoir le port de la ceinture de sécurité routière à l'arrière
	Impliquer le public féminin comme vecteur de prévention vis-à-vis de l'utilisateur masculin
	Inciter et soutenir les actions de sécurité routière portées par les jeunes
	Promouvoir les valeurs de comportement de courtoisie sur l'espace partagé de la route
Les deux roues motorisés	Impliquer les motos-écoles et les concessionnaires en tant que relais de sensibilisation
	Impliquer les établissements scolaires dans la prévention
	Mettre en œuvre le volet deux roues motorisés du plan de contrôle
	Communiquer sur les risques pris par les deux roues motorisés et les autres usagers à l'occasion de journées spécifiques reprises du guidon, rallyes
	Sensibiliser les parents d'élèves aux risques des deux roues motorisés
L'alcool et les conduites addictives	Améliorer la connaissance sur les accidents avec alcool
	Mobiliser les entreprises, les collectivités territoriales et les professionnels de la santé sur le risque alcool
	Promouvoir l'autocontrôle d'alcoolémie
	Mettre en œuvre le volet alcool du plan de contrôle
	Informier, sensibiliser, mobiliser, contrôler les débiteurs d'alcool
	Impliquer les organisateurs de soirées et l'ensemble des milieux associatifs, étudiants et festifs
	Sensibiliser et former le monde éducatif et les parents d'élèves au risque alcool
Les piétons	Impliquer les communes pour la mise aux normes des passages protégés et assurer une bonne lisibilité de la signalisation spécifique aux piétons
	Rappeler les droits et obligations des piétons et conducteurs
	Impliquer les seniors
	Sensibiliser les établissements scolaires
	Avertir les piétons seniors aux risques encourus en milieu urbain
La vitesse	Mettre en œuvre le volet vitesse du plan de contrôle
	Promouvoir la conduite apaisée comme une valeur de développement durable et de qualité de vie
	Mobiliser les transporteurs, sensibiliser les chauffeurs PL au respect des vitesses et distance de sécurité
	Améliorer la connaissance et le suivi des vitesses pratiquées
	Impliquer les médias locaux pour la valorisation des vitesses apaisées
	Impliquer l'ensemble des gestionnaires en vue de la pertinence et de la signalisation

Le Montage de projet

Etape 1 : Clarifiez votre projet

1) Précisez votre idée

D'où vient cette idée ? A quel besoin (pour vous, pour les autres) entend-elle répondre ?

Correspond elle aux orientations issues du Document Général d'Orientations ? Efforcez-vous de bien cerner vos objectifs. Hiérarchisez-les, certains peuvent être plus importants ou prioritaires que d'autres ! Essayez de rendre concrète cette idée en lui donnant une date, un lieu, un contenu et le cas échéant, un nom.

2) Testez votre idée et informez-vous

Benchmarking :

Commencez par vous renseigner sur des projets ou des expériences similaires déjà réalisés (presse, internet,...).

Prototypage :

Testez votre idée autour de vous, vous découvrirez peut-être des personnes qui ont eu une démarche comparable à la vôtre. Contactez les différents organismes proposant des formes d'engagement ou des aides aux projets pour découvrir les conditions à remplir et les moyens nécessaires pour mener à bien le projet . **Cette prospection est indispensable pour faire mûrir votre idée, elle vous aidera à identifier plus rapidement vos compétences utilisables et celles qui vous manquent.**

Cette démarche est également nécessaire pour établir votre budget prévisionnel, votre dossier de présentation et ainsi que pour vous constituer une première liste de partenaires potentiels.

3) Dressez l'état des lieux

Déterminer qui sont les principaux acteurs de votre projet (les organisateurs, les acteurs institutionnels, les partenaires) et ce que vous pouvez attendre de chacun.

Faites le point sur les différentes propositions en comparant les avantages et les inconvénients par rapport à vos propres besoins. Ne négligez pas les conditions de procédure et de réglementation: âge, délais,...

Enfin, confortez votre choix en examinant les moyens (humains, matériels, financiers) dont vous disposez et ceux qui vous manquent et que vous devez rechercher.

A la fin de ces différentes tâches, vous devez être capable de décrire clairement votre projet en quelques lignes afin de poser une candidature ou d'intéresser des partenaires.

Etape 2 : Comment formaliser votre projet ?

En matière de Sécurité Routière, comme dans tout autre domaine, quelle que soit la structure que vous contactez et le type de soutien que vous sollicitez, la constitution d'un dossier concis, clair et crédible est indispensable.

Certains organismes précisent les rubriques ou documents qu'ils veulent voir figurer dans le dossier. Il est donc préférable de se renseigner au préalable pour constituer un dossier le plus complet possible et augmenter ainsi vos chances de succès. Pour les autres, voici les rubriques qui apparaissent en règle générale dans un dossier de présentation de projet.

Pour vous aider, posez-vous les questions suivantes dans l'ordre :

1) Qui ? Présentation du ou des porteur(s) du projet

Indiquer quelques éléments de biographie personnelle en relation avec le projet et l'organisation de l'équipe. (répartition des tâches)

2) Pourquoi, pour qui ? Indication des finalités et des objectifs du projet

Insister, si c'est le cas, sur l'utilité collective du projet, mais également sur son apport par rapport à l'insécurité routière ? Quel problème ce projet est-il censé résoudre ? Quel est l'origine de votre projet ?

3) Quoi, où, quand ? Présentation du projet

Définir synthétiquement votre projet et indiquer l'échéance et la localisation. Faites ressortir son originalité et les prolongements éventuels que vous souhaitez lui donner. Il est également indispensable d'établir un planning afin de n'oublier aucune tâche. Il précisera les dates de réunions nécessaires à la bonne organisation de l'opération, les dates à respecter pour rechercher des financements, pour commander, louer et/ou acheter du matériel, pour rechercher des partenaires.

4) Comment ? Les moyens techniques, matériels et humains

Décrivez les compétences que vous avez acquises dans le domaine du projet et les différents moyens que vous allez mobiliser (équipement, véhicule, matériel divers,...) Les outils les plus connus et les plus chers ne sont pas toujours les meilleurs.

5) Combien ? Les aspects financiers du projet

Si le projet nécessite un financement, précisez ce que vous comptez apporter vous même et ce que vous recherchez auprès de partenaires. Assurez-vous que le projet que vous avez choisi est bien en adéquation avec vos moyens et/ou vos besoins.

6) Auto-évaluez votre projet

L'auto-évaluation vous permettra de savoir dans quelle mesure vos objectifs ont été atteints. Elle pourra être source de nouvelles idées et conforter votre motivation. Cela pourra également vous permettre de convaincre d'autres partenaires.

Etape 3 : Définissez le budget prévisionnel

La formule la plus simple et la plus claire est une présentation sous forme de tableau à 2 colonnes qui doivent être équilibrées (dépenses, recettes).

Ne sous-estimez aucun poste de dépenses, au besoin joignez des devis ou faites une évaluation réaliste.

Distinguez dans les recettes celles qui sont **assurées** de celles qui sont **sollicitées**.

De même que le dossier, le budget évolue sans cesse. Pensez à transmettre la version actualisée.

Organisation du projet sécurité routière

Rédaction du projet			
Nombre d'acteurs sur le projet	Temps disponible à consacrer à l'action	Fonction par rapport à l'action	
A	1,5j/semaine	Porteur de projet	
B	2h/semaine	Suivi financier	
C	0,5j/ semaine	communication	
D	À définir	Soutien logistique	
Public cible			
Description	Tranche d'âge	Nombre	Fonction par rapport à l'action
Elèves de 3 ^{ème} du collège D.de la commune E .	13/15 ans	65	1h pour chaque élève
Problème repéré		Orientation d'action du document général d'orientation visé	
Mauvaise pratique du vélo sur le trajet domicile-collège		Apprendre à connaître les aménagements cyclables et à respecter la réglementation inhérente à la conduite d'une bicyclette	
Où	Date	Horaires	
Dans l'enceinte du collège	4 juin 2017	9h / 11h et 14h /15h (1 classe par heure)	
Moyens techniques et partenaires			
Partenaires		Outils	
Coordination de sécurité routière		Affiches/dépliants à distribuer aux collégiens	
Chargé de mission moto		Quel type d'intervention ? Casque ? Gants ? Airbag ? Scooter ?	
Chargé de mission vélo		Piste vélo ? Vélo des élèves ? Choix de l'équipement ?	
Police nationale		Quel thème choisi avec eux ?	
Gendarmerie nationale		Stupéfiants ? Fonctionnement du radar	
Observatoire départemental de la sécurité routière		Présentation d'un accident ? d'une zone accidentogène ?	
Associations spécialisées		Stupéfiants ? Autres interventions ?	
Pôle éducation routière		Code de la route, nouvelles réglementations ?	

Communication autour de l'événement		
Les partenaires de l'événement	Le temps de validation	Liste des médias à avertir
	Il fluctue selon les partenaires de l'opération	Préparation d'un communiqué de presse commun Radio, presse locale réseaux sociaux
Rétroplanning		
Dates des réunions d'organisation	Tous les samedis du mois	
Date limite pour demander une subvention	Fin janvier 2017	
Date limite pour toucher la subvention	Fin juillet 2017	
Dates limite pour acheter/louer le matériel	Début mai 2017	
Dates limite pour chercher des partenaires	Mi-avril 2017	
Conséquences des aléas	Si la subvention est refusée, prévoir le coût de l'action dans le budget de l'établissement	
Budget		
Recette(R) Subvention allouée par la préfecture :€ Subvention allouée par le conseil départemental : Partenariat privé Dotation octroyée par le collègue : ...€	Dépenses(D) Achat d'un DVD pédagogique :€ Achat de 10 VTT.....€ Achat de 10 casques :€ Achat de 65 gilets rétro-réfléchissants :€	
R-D doit être supérieur ou égal à 0 !		

Sitographie :

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/>

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/>

<http://www.larouteenlsf.fr/>

Où trouver un accompagnement ?

Coordination Sécurité Routière
Cabinet du Préfet
Préfecture de la Somme
51 rue de la République
80020 AMIENS CEDEX 9
pref-securiteroutiere@somme.gouv.fr
03 22 97 81 19
06 46 01 53